



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

« Choc des savoirs »

Question écrite n° 17589

Texte de la question

M. Matthias Tavel attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la forte mobilisation des enseignants et des parents d'élèves en réaction au projet de M. le Premier ministre, d'instaurer au collège, dès la rentrée 2024, un tri des élèves par groupes de niveau pour l'enseignement du français et des mathématiques. L'opposition catégorique à ce plan prévoyant de trier les enfants en fonction de leurs résultats scolaires, présenté par le Gouvernement sous le nom de « Choc des savoirs », a débuté dès les annonces de M. Gabriel Attal, alors ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, le 5 octobre 2023. Loin de se dissiper, cette opposition n'a eu au contraire de cesse de se renforcer. En région des Pays de la Loire, ce ne sont pas moins de 34 chefs d'établissement qui s'opposent publiquement à ce projet dans une tribune récemment publiée sur le site spécialisé « Le Café Pédagogique ». Si tous partagent « le constat que le système éducatif français est inéquitable et qu'il ne permet pas la réussite de tous », ils alertent sur les conséquences de cette réforme : une lourde entrave aux possibilités de réussite scolaire des élèves par la réunion dans un même groupe de tous les élèves en difficulté, la déconstruction de toute l'organisation pédagogique et un mal-être chez les enseignants qui devront opérer des arbitrages pédagogiques contraires aux principes républicains. Le regroupement par niveau accroît les inégalités au lieu de les corriger. Comme il est rappelé dans ce texte, ce projet a été construit sans aucune concertation. Il générera une complexification de la gestion des emplois du temps en raison de la disponibilité des salles de classe, mais aussi en raison du manque déjà criant d'enseignants. La contestation d'un projet de tri des élèves par groupe ne se limite pas au corps enseignant. En Pays de la Loire toujours, à Nantes, un collectif de parents a réalisé un clip vu plusieurs milliers de fois en seulement quelques jours. Au niveau parlementaire enfin, le Gouvernement semble une nouvelle fois avoir fait le choix du passage en force, en passant par voie réglementaire, sans base législative et discussion parlementaire. Cet état de fait est inacceptable d'un point de vue de la représentation et de la légitimité nationale et des conséquences très concrètes qu'il engendre pour la cohésion autour de l'enseignement. La devise de la République « liberté, égalité et fraternité », consacre, notamment, l'égalité de toutes et tous de bénéficier des mêmes chances de réussite scolaire. C'est pourquoi il lui demande si elle entend prendre en compte les alertes et contestations des chefs d'établissement scolaire et parents d'élèves et renoncer à ce projet hérité de son prédécesseur, ou si, au contraire, elle entend le poursuivre en exigeant du corps enseignant qu'il applique une réforme dangereuse pour la transmission du savoir.

Données clés

Auteur : [M. Matthias Tavel](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (8^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17589

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 mai 2024](#), page 3550

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)